

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

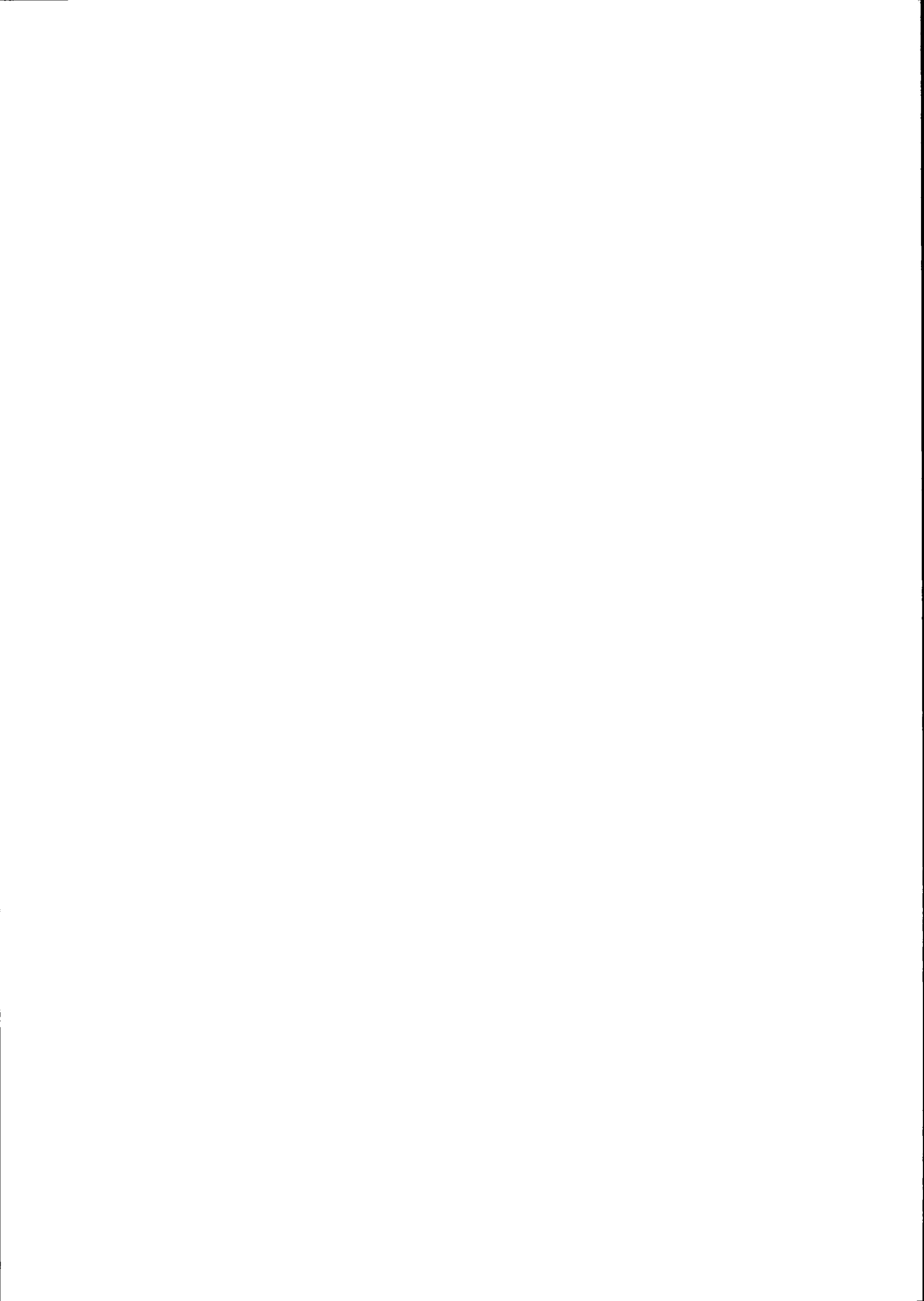
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00430

Numéro SIREN : 475 680 815

Nom ou dénomination : VILOGIA Société Anonyme d'HLM

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2020 sous le numéro de dépôt 12831



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

VILOGIA SA GESTION DES SOCIETES MC
GOMAERE
74 rue Jean Jaures
59650 Villeneuve D Ascq

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : VILOGIA Société Anonyme
d'HLM

Numéro RCS : 475 680 815

Forme Juridique : Société anonyme à directoire
et conseil de surveillance

Numéro Gestion : 2007B00430

Adresse : 74 rue Jean Jaurès
59650 Villeneuve-d Ascq

1 - Type d'acte : Procès-verbal du conseil de surveillance

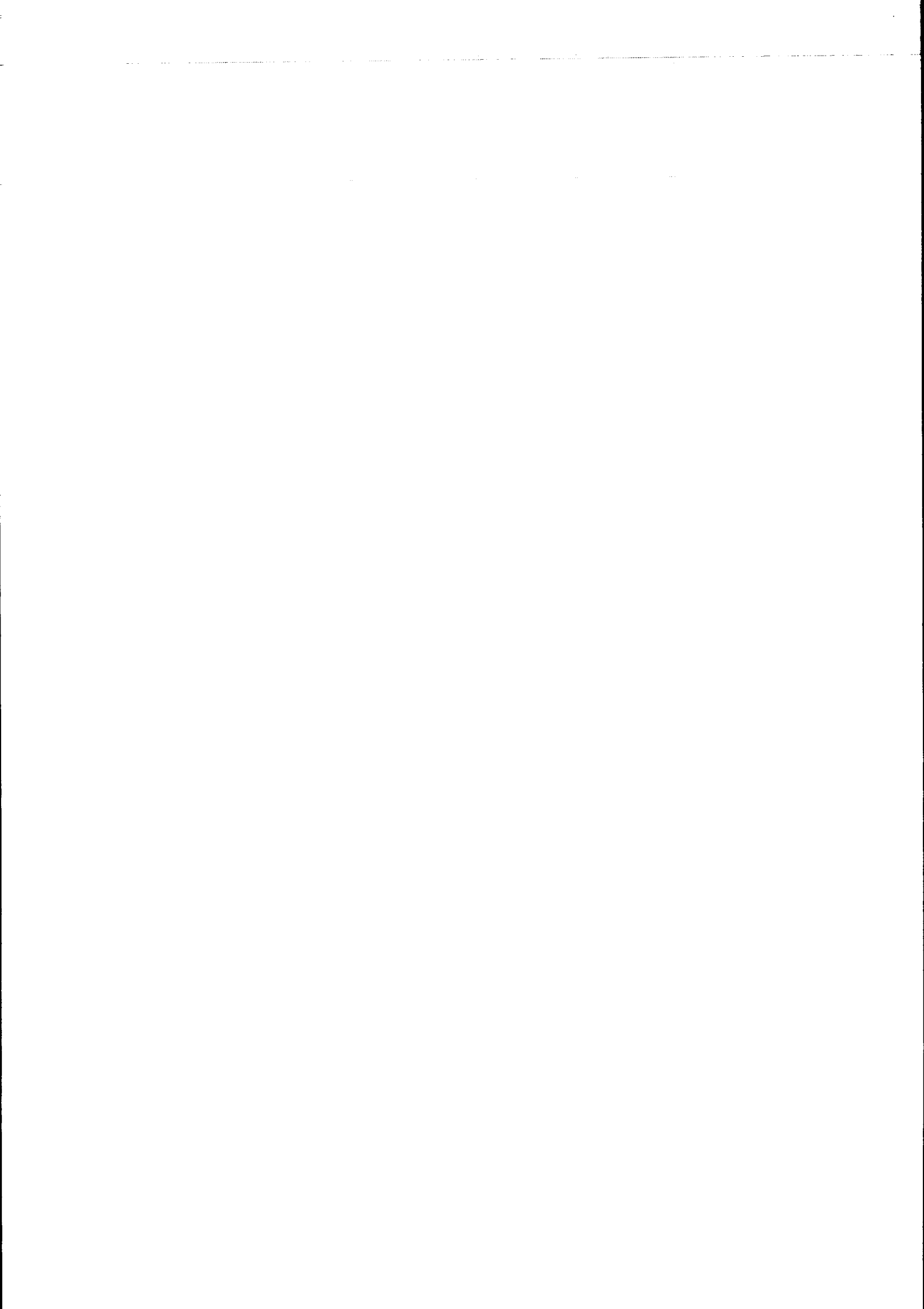
Date de l'acte : 27/02/2019

1 - Décision : Démission de membre du conseil de surveillance

Ce dépôt reçu au greffe le 11/03/2020 a été enregistré par le greffier soussigné le 03/08/2020 sous le numéro 2020R012831 (2020 23637).

Délivré à Lille-Métropole le 3 août 2020

Le Greffier,





**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 27 FEVRIER 2019**

Le 27 février 2019 à 16 heures 45, les membres du Conseil de Surveillance de Vilogia, Société Anonyme d'HLM à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital social de 76 471 880,00 € dont le siège social est à Villeneuve d'Ascq (59650) – 74 rue Jean Jaurès, et immatriculée au R.C.S. de Lille Métropole sous le numéro 475.680.815, se sont réunis audit siège sur convocation écrite du Président.

Monsieur Jean-Pierre GUILLON préside la réunion et constate que la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance sont présents, et que par conséquent, le Conseil peut valablement délibérer.

Puis il ouvre la séance, assisté de Mme GOMAERE en qualité de secrétaire de séance.

3. Cooptation de membre(s) du Conseil de Surveillance

Le Président prend la parole et fait part au Conseil de la démission de M. HENNIQUE.

Le Président rappelle ensuite que conformément à l'article L225-78 du Code de Commerce, en cas de vacance au sein du Conseil, par décès ou démission, les membres restants peuvent pourvoir au remplacement provisoire par des nominations valables jusqu'à ratification par la prochaine Assemblée Générale.

Suite à la démission de M. Gilbert HENNIQUE, un siège de membre du Conseil de Surveillance est devenu vacant et donne l'opportunité de nommer un nouveau membre.

Le Président propose à cet effet, au Conseil, la nomination par cooptation, d'ADESTIA, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. HENNIQUE.

ADESTIA exercera ses fonctions pour une durée équivalente à celle du mandat du membre du Conseil démissionnaire, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2022 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021.

Le Président informe le Conseil qu'il a obtenu l'accord préalable d'ADESTIA, dont le représentant permanent sera M. Yves CHAZELLE.

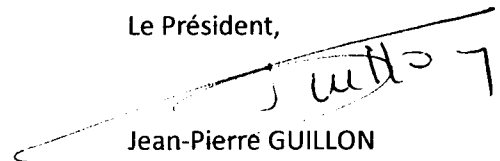
Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance décide, à l'unanimité, de coopter ADESTIA, Société par Actions Simplifiée, au capital de 245 797 458,00 € dont le siège social est situé au 33 avenue Pierre Mendès France - Paris (75013), immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 428 783 302, en qualité de membre du Conseil de Surveillance à titre provisoire, et représentée par Monsieur Yves CHAZELLE, en remplacement de Monsieur Gilbert HENNIQUE, sous réserve de la ratification de cette nomination par la prochaine assemblée générale.

Consécutivement à cette nomination, et conformément à l'article 11 des statuts prévoyant que les membres du Conseil doivent être détenteur d'une action au moins, il est proposé au Conseil d'agréer la société ADESTIA en tant que nouvel actionnaire de la Société, par le prêt d'une action de la Compagnie Métropolitaine d'Investissement (CMI).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance agréé, à l'unanimité, la société ADESTIA en tant que nouvel actionnaire de Vilogia SA d'HLM.

EXTRAIT CERTIFIÉE CONFORME

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Guillon', is written over a horizontal line. The signature is slanted upwards from left to right.

Jean-Pierre GUILLON

- 3 AOUT 2020

Gilbert HENNIQUE
Villa Tamaris
21 Boulevard de la Marne
59420 MOUVAUX

Mouvaux le 30/11/2018

Tél. fixe : 03 74 46 58 53
Portable : 06 07 25 61 56
e-mail : ghennique@wanadoo.fr

Objet : Démission de mon mandat d'administrateur et de membre du conseil de surveillance
de VILOGIA S.A.

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir accepter ma démission du mandat d'administrateur et de
membre du conseil de surveillance de VILOGIA S.A., à compter de ce jour.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, M. le Président, l'expression
de mes salutations distinguées.



G. HENNIQUE

